

Communiqué de presse du 15 février 2018

Cessons de naviguer à l'aveugle et de manière non coordonnée ! L'Office fédérale de la justice le confirme : l'intervention tarifaire du Conseil fédéral menace de provoquer le chaos

Comme le rapporte le « Tagesanzeiger », pendant l'été 2017 l'Office fédéral de la justice a émis une réserve générale sur la légalité de la deuxième intervention tarifaire. Elle suit ainsi une décision du tribunal cantonal de Lucerne et confirme la position de CPS. L'intervention motivée par des considérations politiques engendre une insécurité juridique maximale, avec le risque de voir les demandes de restitution s'élever à des centaines de millions. Le Conseil fédéral est responsable de ce chaos avec la préparation imprudente de ses interventions tarifaires, qui ne sont ni adéquates ni économiques.

La structure tarifaire actuelle pour le domaine ambulatoire Tarmed est dépassée et doit être modifiée. La proposition faite par H+ au Conseil fédéral constituait un tarif conforme à la loi. L'intervention tarifaire du Conseil fédéral, imposée contre la résistance des prestataires de soins, fondée sur des motivations politiques, péjore les structures tarifaires, n'est ni adéquate ni économique et dès lors contraire à la LAMal, comme l'a retenu très clairement le Tribunal cantonal lucernois dans l'arrêt du 29 mai 2017 opposant la clinique St. Anna à Assura Basis SA et concernant la dernière intervention tarifaire. Or, même l'Office fédéral de la justice confirme cette réserve. Il est étonnant que le Conseil fédéral dans son ensemble ait accepté l'intervention tarifaire en dépit de ces importantes réserves internes. Dès lors, le risque augmente pour un naufrage total au détriment des payeurs de primes. Le Conseil semble avoir créé délibérément une insécurité juridique maximale en courant le risque de provoquer des litiges de plusieurs années et des demandes de remboursement de centaines de millions.

CPS répète la demande de juin 2017: Le Conseil fédéral doit se hâter de mettre un terme à ce vol sans visibilité et dénué de toute coordination et ramener les partenaires tarifaires à la table des négociations sous sa direction. Dans le cadre d'un processus structuré et limité dans le temps, tous les partenaires tarifaires sont invités à assumer enfin leurs responsabilités et à finaliser le remaniement de la structure Tarmed de manière constructive, par étapes, et avec circonspection. Le Conseil fédéral ferait bien de faire preuve à cet égard de son aptitude à diriger plutôt que de déstabiliser les hôpitaux par des interventions politiques.

Au sujet de CPS:

CPS représente les intérêts de 130 cliniques privées de Suisse. Les cliniques privées convainquent par le niveau de leur qualité (quinze des dix-sept cliniques dont l'évaluation est la meilleure à l'heure actuelle sur www.spitalfinder.ch sont privées), travaillent systématiquement à des tarifs inférieurs ou au plus équivalents à ceux des fournisseurs publics, couvrent 25 pour cent des prestations dans le domaine des soins aigus et revêtent une importance systémique dans de nombreux domaines, notamment la MHS.

Vous trouverez davantage de chiffres actuels concernant les cliniques privées suisses sur le lien suivant: http://www.privatehospitals.ch/fileadmin/user_upload/news/PKS_Bericht_2017_fr_web.pdf

Renseignements

Guido Schommer, Secrétaire général de CPS, +41 79 300 51 45; info@privatehospitals.ch